

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Module 1 :

L'accompagnement d'une durée de 5 jours est subventionné à 80 %.
Reste à charge pour l'entreprise : 1100 € HT.

Module 2 :

L'accompagnement d'une durée de 5 à 20 jours (22k€ maximum)
est subventionné à 50 %.

**L'accompagnement est co-financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Cetim dans le respect des aides de l'État (selon le règlement de minimis).*

— Avec le soutien —

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

— Porté par —



— En partenariat —



CONTACTS

Gérard Vallet
sqr@cetim.fr

Votre interlocuteur
chez l'un des partenaires du consortium



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES VERS UNE INDUSTRIE DURABLE ET PERFORMANTE

Gagnez en compétitivité et décarbonez vos activités et vos produits !

Vous êtes une PME ou une ETI industrielle de Bourgogne-Franche-Comté ?

Bénéficiez d'un programme d'accompagnement dans votre transformation durable !
Composé de deux modules, il vous permet d'établir votre feuille de route de
transformation et de déployer les solutions identifiées au sein de votre entreprise.

POURQUOI PARTICIPER À CE PROGRAMME ?

Grâce à ce programme, relevez deux grands défis : gagner en compétitivité et décarboner vos activités et produits pour contribuer à la neutralité carbone en 2050 !

Le programme vous propose de bénéficier d'une démarche éprouvée et d'un accompagnement sur mesure adapté à vos besoins et à votre stratégie pour sécuriser vos choix et engager votre transformation.

L'accompagnement est assuré par une équipe d'experts composée de référents pour une transformation pragmatique des entreprises (industrie du futur), de développeurs de technologies « propres et sobres » pour les entreprises manufacturières, d'assistants à maîtrise d'ouvrage opérationnelle de la transformation ou d'experts de solutions technologiques ou organisationnelles pour vous accompagner jusqu'à la mise en oeuvre des solutions définies.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

Après l'identification de vos enjeux de développement et des briques technologiques et/ou organisationnelles adaptées et l'analyse des actions prioritaires à mettre en oeuvre, la démarche proposée vous permet d'établir une feuille de route de transformation à déployer.

En complément, ou bien directement en réponse à un besoin spécifique, le programme vous permet d'être accompagné dans la mise en oeuvre opérationnelle de votre transformation aussi bien technologique, numérique qu'organisationnelle en bénéficiant d'expertise et de conseil.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Sont éligibles à ce programme les PME et ETI industrielles de Bourgogne-Franche-Comté.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le programme est composé de 2 modules

MODULE 1 : Élaboration de la feuille de route de transformation

Durée : 5 jours

Objectifs :

- Garantir et améliorer la compétitivité en s'adaptant aux contraintes d'un environnement bas carbone
- Saisir les opportunités de développement liées à la transition énergétique et écologique
- Anticiper les règlements à venir par la mise en place de nouvelles technologies ou organisations

Démarche :

- Une démarche structurée intégrant la compréhension de la stratégie de votre entreprise, l'identification de vos enjeux de développement et des briques technologiques et/ou organisationnelles adaptées, ainsi que l'analyse du déploiement d'actions prioritaires, pour vous permettre de disposer d'une feuille de route de transformation pertinente !

MODULE 2 : Accompagnement au déploiement d'une solution

Durée : 5 à 20 jours

Objectif :

- Accompagner l'entreprise dans la recherche ou le déploiement d'une solution portant sur une brique de transformation liée à l'Industrie du Futur et/ou la transition énergétique et environnementale

Démarche :

- Un accompagnement dispensé par un prestataire référencé portant sur la brique de transformation définie